

(1)

(N° 114.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MARS 1858.

Crédit supplémentaire de 30,000 francs au budget de la dette publique,
pour l'exercice 1857 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE RENESSE.

MESSIEURS,

A la séance du 27 février 1858, M. le Ministre des Finances a présenté un projet de loi allouant un crédit supplémentaire de 30,000 francs au budget de la dette publique, pour 1857, pour pouvoir payer aux anciens officiers qui ont pris part, comme volontaires, aux combats de la révolution de 1830, le supplément de pension, accordé par la loi du 27 mai 1856.

Lors de la présentation du budget de la dette publique, pour l'exercice 1857, cette augmentation de dépense, ne pouvait être prévue; ce n'est qu'après le vote du projet de loi, accordant un supplément de pension, qu'il a été possible d'évaluer la charge imprévue qui en résulterait pour le trésor public.

Toutes les sections ont purement donné leur adhésion au projet de loi, ainsi que la section centrale, qui, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
DE RENESSE.

Le Président,
AUG. ORTS.

(1) Projet de loi, n° 100.

(2) La section centrale, présidée par M. ORTS, était composée de MM. DE RENESSE, DE LUXEMBURG, VAN ISEGHEM, WALA, COPPIETERS 'T WALLANT et VAN RENYNGHE.